



ARRÊTÉ

relatif à de nouvelles dénominations de chemins pour le morcellement du domaine de Montalègre (commune de Cologny).

du 18 janvier 1955

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nécessité de donner des noms aux nouveaux chemins desservant le morcellement du domaine de Montalègre sur le territoire de la commune de Cologny;

vu les propositions du service des Archives d'Etat, en date des 21 juillet 1952, 16 juin 1953 et 11 mars 1954;

vu les lettres de la commune adressées au Département des travaux publics en date des 29 avril 1953, 19 mars 1954, 29 octobre 1954 et 10 janvier 1955;

vu la correspondance échangée entre la commune de Cologny et la régie Bernard Naef et Cie, représentant la Société du domaine de Montalègre;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

ARRÊTE :

- 1.- Le nom de "Chemin de la Tour Carrée" est donné au chemin reliant le quai de Cologny au chemin de la Perrière.
- 2.- Le nom de "Chemin Brot" est donné au chemin sans issue débouchant sur le nouveau chemin de la Tour Carrée.
"C'est le nom du créateur de la propriété Charles François Brot, banquier à Milan de 1846 à 1886 et de Auguste Louis Brot, 1821 - 1896, docteur en médecine, savant naturaliste et donateur au Musée de Genève de ses collections de coquilles".
- 3.- Le nom de "Chemin Diodati" est donné au chemin supérieur du domaine conduisant du chemin du Nant d'Argent au chemin Byron, dans la prolongation du chemin amorcé portant déjà ce nom.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

F. Combel

Communiqué à :

Travaux 6 ex.
Intérieur 1 ex.
Archives 1 ex.
Sautier 1 ex.

